

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en la mise aux normes et au remplacement des bornes d'incendie dans six arrondissements.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1, incluant les matériaux et le personnel d'appoint, est la suivante :

1 ^o arrondissement Les Rivières :	70 000 \$
2 ^o arrondissement Sainte-Foy - Sillery :	100 000 \$
3 ^o arrondissement Charlesbourg :	100 000 \$
4 ^o arrondissement Limoilou :	55 000 \$
5 ^o arrondissement La Haute-Saint-Charles :	100 000 \$
6 ^o arrondissement Laurentien :	100 000 \$
Sous-total :	525 000 \$

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3. Les travaux consistent en l'isolation de branchements d'aqueduc dans trois arrondissements.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 3 est la suivante :

1 ^o arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	50 000 \$
2 ^o arrondissement La Haute-Saint-Charles	10 000 \$
3 ^o arrondissement Laurentien	5 000 \$
Sous-total :	65 000 \$

SECTION V

DESCRIPTION DES TRAVAUX

5. Les travaux consistent en la réfection du réseau d'égout, de regards et de puisards et à l'achat de petits équipements dans les huit arrondissements.

SECTION VI

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 5 est la suivante :

1 ^o arrondissement La Cité :	100 000 \$
2 ^o arrondissement Les Rivières :	48 500 \$
3 ^o arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	40 000 \$
4 ^o arrondissement Charlesbourg :	70 000 \$
5 ^o arrondissement Beauport :	62 000 \$
6 ^o arrondissement Limoilou :	40 000 \$
7 ^o arrondissement La Haute-Saint-Charles :	30 000 \$
8 ^o arrondissement Laurentien :	50 000 \$
Sous-Total :	440 500 \$

SECTION VII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent au regainage de conduites sanitaires et de conduites d'aqueduc dans trois arrondissements.

SECTION VIII

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 7 est la suivante :

1 ^o arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	20 000 \$
2 ^o arrondissement Charlesbourg :	25 000 \$
3 ^o arrondissement Laurentien :	5 000 \$
Sous-total :	50 000 \$

SECTION IX

DESCRIPTION DES TRAVAUX

9. Les travaux consistent à effectuer la réparation du réseau d'aqueduc suite à des opérations de recherche de fuites et à la réparation du réseau d'égout, notamment pour éliminer des branchements croisés sur l'ensemble du territoire.

SECTION X

ESTIMATION DU COÛT

10. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 9 est la suivante :

1 ^o réparation du réseau d'aqueduc :	500 000 \$
2 ^o réparation du réseau d'égout :	350 000 \$
3 ^o personnel d'appoint :	24 800 \$
Sous-total :	874 800 \$

SECTION XI

DESCRIPTION DES TRAVAUX

11. Les travaux consistent en l'aménagement de sites de transbordement de boues de puisards.

SECTION XII

ESTIMATION DU COÛT

12. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 11 est la suivante :

1° travaux d'aménagement :	145 000 \$
2° personnel d'appoint :	5 000 \$
3° services professionnels :	30 000 \$
Sous-total :	180 000 \$

CHAPITRE II

TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

13. Les travaux consistent en la réfection de divers sentiers pédestres et d'allées piétonnières dans quatre arrondissements.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

14. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 13 est la suivante :

1° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	35 000 \$
2° arrondissement Beauport :	10 000 \$

3 ^o arrondissement Limoilou :	5 000 \$
4 ^o arrondissement Laurentien :	5 000 \$
Sous-total :	55 000 \$

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX

15. Les travaux consistent en la réfection de trottoirs, bordures et pavage dans les huit arrondissements.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

16. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 15 est la suivante :

1 ^o arrondissement La Cité :	120 000 \$
2 ^o arrondissement Les Rivières :	120 000 \$
3 ^o arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	120 000 \$
4 ^o arrondissement Charlesbourg :	111 900 \$
5 ^o arrondissement Beauport :	121 500 \$
6 ^o arrondissement Limoilou :	110 000 \$
7 ^o arrondissement La Haute-Saint-Charles :	70 000 \$
8 ^o arrondissement Laurentien :	20 000 \$
Sous-total :	793 400 \$

SECTION V

DESCRIPTION DES TRAVAUX

17. Les travaux consistent en la réparation, la réfection ou le recouvrement de surfaces de pavage dans sept arrondissements.

SECTION VI

ESTIMATION DU COÛT

18. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 17 est la suivante :

1 ^o arrondissement La Cité :	124 200 \$
2 ^o arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	115 000 \$
3 ^o arrondissement Charlesbourg :	200 000 \$
4 ^o arrondissement Beauport :	160 000 \$
5 ^o arrondissement Limoilou :	110 000 \$
6 ^o arrondissement La Haute-Saint-Charles :	73 500 \$
7 ^o arrondissement Laurentien :	74 000 \$
Sous-Total :	856 700 \$

SECTION VII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

19. Les travaux consistent en la réparation de sections de bordures des trottoirs, d'entrées charretières et d'accès universels dans six arrondissements.

SECTION VIII

ESTIMATION DU COÛT

20. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 19 est la suivante :

1 ^o arrondissement La Cité :	15 000 \$
2 ^o arrondissement Les Rivières	50 000 \$
3 ^o arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	22 900 \$
4 ^o arrondissement Charlesbourg :	15 000 \$
5 ^o arrondissement Beauport :	20 000 \$

6° arrondissement Laurentien :	5 000 \$
Sous-total :	127 900 \$

SECTION IX

DESCRIPTION DES TRAVAUX

21. Les travaux consistent en la réparation du pavage et de bordures de rues sur le réseau des pistes cyclables dans quatre arrondissements.

SECTION X

ESTIMATION DU COÛT

22. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 21 est la suivante :

1° arrondissement La Cité :	10 000 \$
2° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	5 000 \$
3° arrondissement Beauport :	15 000 \$
4° arrondissement Laurentien :	5 000 \$
Sous-total :	35 000 \$

SECTION XI

DESCRIPTION DES TRAVAUX

23. Les travaux consistent en la réfection et la réparation du pavage et de bordures de différents stationnements dans six arrondissements.

SECTION XII

ESTIMATION DU COÛT

24. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 23 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières :	60 000 \$
2° arrondissement Sainte-Foy - Sillery :	70 000 \$

3 ^o arrondissement Beauport :	30 000 \$
4 ^o arrondissement Limoilou :	9 000 \$
5 ^o arrondissement La Haute-Saint-Charles :	10 000 \$
6 ^o arrondissement Laurentien :	5 000 \$
Sous-total :	184 000 \$

SECTION XIII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

25. Les travaux consistent en la mise aux normes de la signalisation routière dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

SECTION XIV

ESTIMATION DU COÛT

26. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 25 est la suivante :

1 ^o arrondissement La Haute-Saint-Charles :	20 000 \$
Sous-total :	20 000 \$

SECTION XV

DESCRIPTION DES TRAVAUX

27. Les travaux consistent en la réfection de glissières de sécurité dans quatre arrondissements.

SECTION XVI

ESTIMATION DU COÛT

28. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 27 est la suivante :

1 ^o arrondissement Les Rivières :	30 000 \$
2 ^o arrondissement Charlesbourg :	10 000 \$

3 ^o arrondissement Limoilou :	10 000 \$
4 ^o arrondissement Laurentien :	36 100 \$
Sous-total :	86 100 \$

SECTION XVII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

29. Les travaux consistent au remplacement de mobilier urbain dans deux arrondissements.

SECTION XVIII

ESTIMATION DU COÛT

30. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 29 est la suivante :

1 ^o arrondissement La Cité :	15 000 \$
2 ^o arrondissement Beauport :	10 000 \$
Sous-total :	25 000 \$

CHAPITRE III

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT DE COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT REQUIS

31. Des services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint est requis pour la définition d'avant-projets, la préparation d'études et d'estimations de coûts ainsi que celle de plans et devis relatifs aux services et activités du Service des travaux publics, relevant de la compétence de proximité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

32. L'estimation du coût des services professionnels et du personnel d'appoint décrété à l'article 31 s'élève à 50 000 \$.

Sous-total : 50 000 \$

TOTAL : 4 368 400 \$

Annexe préparée le 21 février 2008 par :

Jeannot Harvey, CMA, OMA
Conseiller en gestion administrative
Service des travaux publics